



Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest

## AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE  
AMHERST, ARUNDEL, BRÉBEUF, HUBERDEAU ET MONTCALM**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 février 2020, les membres du conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest ont adopté le règlement suivant:

### **RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de sa municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 11 février 2020

  
Annie Bellefleur  
Greffière par intérim

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_  
(nom) (titre)

de la municipalité de \_\_\_\_\_

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest mentionné ci-haut en l'affichant aux endroits désignés par notre conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
(signature)

\_\_\_\_\_  
(date)